



P.4

Passation de services à la DGP



Le Commissaire Général de Police Oumarou Moussa passe le témoin au Commissaire Général de Police Assahaba Ebankawel

P.5

Réunion de cohésion Police Nationale-Garde Nationale du Niger



Renforcer la collaboration pour mieux faire face aux défis sécuritaires du moment

P. 6

TRANCHES	COMMISSION
de 0 - 550 000	2%
de 550 000 - 900 000	1,5%
de 900 000 - 2 000 000	1%

ZONE	MONTANT MINIMUM	MONTANT MAXIMUM	MONTANT FIXE	POURCENTAGE
National	1	5000	0	3,00 %
National	5001	155 000	0	3,00 %
National	155 001	320 000	0	2,70 %
National	320 001	415 000	0	2,40 %
National	415 001	530 000	0	2,20 %
National	530 001	720 000	0	2,00 %
National	720 001	950 000	0	1,50 %
National	950 001	1 100 000	0	1,20 %
National	1 100 001	99 000 000	0	1,20 %

TRANCHES	FRAIS
1 F à plus	100

TRANCHES	TARIFS
1 à 5 000	50

ZONE	MONTANT MINIMUM	MONTANT MAXIMUM	MONTANT FIXE	POURCENTAGE
International	1	5000	0	3,00 %
International	5001	155 000	0	3,00 %
International	155 001	320 000	0	2,70 %
International	320 001	415 000	0	2,40 %
International	415 001	530 000	0	1,50 %
International	530 001	720 000	0	1,50 %
International	720 001	950 000	0	1,50 %
International	950 001	99 000 000	0	1,20 %

TRANCHES	TARIFS
1 à 5 000	-
5 001 à 25 000	100
25 001 à 40 000	200
40 001 à 50 000	300
50 001 à 100 000	500
100 000 à plus	700

AL IZZA MONEY disponibile ici



- Paiement des frais scolaires / - Paiement instantané des factures **SEEN** et **NIGELEC**
 - Recharge des compteurs prépayés **NIGELEC** / - Recharge de solde téléphonique via **AL IZZA Money** / - Achat de crédit **Airtel, Moov, Zamani** et **Niger Telecom**.
 - Achat ou réservation de billets via **AL IZZA Money** partout et à tout moment.

Pour toutes informations, appelez le service client :
+227 99 73 30 00 ou le **numéro court 105**



Editorial



Par le Commissaire Général de Police Assahaba Ebankawel
Directeur Général de la Police Nationale

Nouvelle ère, nouvelles attitudes

Depuis le 26 juillet 2023, date de l'avènement du Conseil National pour la Sauvegarde de la Partie (CNSP), le Niger vit une nouvelle ère de son histoire. Une ère où le pays a décidé de prendre son destin en main pour recouvrer la plénitude sa souveraineté, en particulier sur les plans de la sécurité et de la défense. C'est ainsi que le CNSP a exigé et obtenu le départ de l'ambassadeur de la France au Niger et des forces militaires françaises au Niger ; une décision qui a rencontré l'adhésion totale du peuple nigérien.

Malgré les sanctions illégales, inhumaines et incongrues des organisations régionales (CEDEAO et UEMOA) sous l'influence d'une puissance étrangère à notre zone, le Niger tient grâce à la détermination de son peuple qui est resté mobilisé et convaincu de la pertinence des choix des autorités en place.

Ainsi, contrairement aux prévisions macabres des ennemis du Niger et de ceux qui ont opté de trahir les rêves de l'unité africaine et de la solidarité des peuples, la situation sécuritaire se stabilise. Des victoires certaines sont enregistrées face aux forces du mal qui ne reçoivent plus les soutiens de certains partenaires obscurs qui entretiennent le terrorisme.

Désormais, notre pays mène ce combat avec ses alliés les plus naturels que sont le Mali et le Burkina Faso, deux pays frères, voisins et amis avec lesquels nous partageons la zone dite des

trois frontières et surtout les mêmes défis sécuritaires et le même destin. C'est là tout le sens de la création de l'Alliance des Etats du Sahel (AES) qui vise à mettre en place une architecture de défense commune et d'assistance mutuelle en matière de sécurité.

Cette détermination du peuple nigérien a commencé à porter ses fruits avec le départ de l'ambassadeur de France et de celui annoncé des troupes françaises du territoire nigérien. C'est ce qui explique aussi la nécessité de maintenir notre mobilisation, notre unité et notre solidarité pour faire échec à toutes les tentatives internes et externes de déstabilisation de notre processus de libération tant souhaitée depuis 1958.

Fort heureusement, la cohésion entre le peuple nigérien et les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) n'a jamais été aussi complète et parfaite qu'en cette ère de lutte pour notre souveraineté et notre dignité. Cet état d'esprit doit être maintenu aussi bien en ville qu'en campagne. La vigilance doit être de tous les instants de la part de chaque citoyen. C'est ainsi que chacun aidera les FDS à assurer la sécurité de tous et l'intégrité de notre territoire mais aussi à faire face à toutes autres formes de menaces qui planent sur notre pays.

Du reste les FDS nigériennes n'ont jamais failli puisqu'elles ont la confiance du peuple nigérien, une confiance qu'elles ne trahiront jamais.

***S'abstenir de dénoncer les malfaiteurs,
c'est créer les conditions de sa propre insécurité.***

Rencontre de prise de contact au Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration du Territoire (MISP/AT)

Le 23 août 2023, le Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration du Territoire (ME/MISP/AT), le Général de Brigade Mohamed Toumba a rencontré ses collaborateurs, dans la salle de réunions des nouveaux locaux du Ministère. La réunion avait pour objectif la prise de contact entre le Ministre d'État et ses collaborateurs (Secrétaire Général, Inspecteurs Généraux, Directeurs Généraux et Haut Commandant de la Garde Nationale du Niger, Directeurs Nationaux et Conseillers Techniques).

C'est le Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur de la Sécurité Publique et de l'Administration du Territoire, M. Saidou Halidou qui a pris la parole en premier, au nom de tous les invités et à son nom propre, pour féliciter et souhaiter la bienvenue au nouveau Ministre d'Etat, le Général de Brigade Mohamed Toumba, qui se trouve désormais à la tête dudit Ministère.

Créé par arrêté 1051 en date du 10 octobre 1957 et premier ministère de souveraineté par excellence, le Ministère de l'Intérieur a connu au cours de ses soixante-six (66) ans d'existence, plusieurs dénominations et mutations dont l'historique a été clairement rapporté par le Secrétaire Général du Ministère, afin de rappeler que ledit Ministère constitue depuis fort longtemps, le cœur de l'État.

En effet, en dépit de toutes ses mutations, le Ministère de l'Intérieur a gardé une constance remarquable quant à ses principales attributions qui lui ont donné une vocation horizontale et quasi interministérielle. «Le Ministère a pris en charge, notamment, la sécurité intérieure du pays, la protection civile, l'administration territoriale, les libertés publiques, les collectivités territoriales, la chefferie traditionnelle, les cultes, l'état civil et la gestion des frontières», a précisé le Secrétaire Général.

Cependant, il a affirmé qu'aujourd'hui, le Ministère est animé par un personnel dont l'effectif est notoirement réduit et vieillissant eu égard aux missions assignées audit Ministère. C'est pourquoi, il a formulé deux (2) doléances dont la satisfaction



Le Général de Brigade Mohamed Toumba favoriserait à court terme, la continuité des activités du Ministère et le rayonnement de l'État. Il s'agit de l'adoption du statut du personnel de l'administration du territoire et du recrutement conséquent du personnel administratif du ministère et de ses services déconcentrés.

Prenant la parole, le Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration du Territoire (ME/MISP/AT) a expliqué le contexte d'insécurité de notre pays et qui du reste est à l'origine de l'irruption militaire sur la scène politique depuis le 26 juillet 2023.

Pour le ME/MISP/AT, la structure actuelle de nos villages et de nos villes ainsi que toute l'organisation de l'administration territoriale méritent d'être repensées. «Pour ce faire, un cadre de consultation est en cours de création pour favoriser la participation inclusive de toutes les forces vives de la Nation afin de repenser ensemble notre pays et assoir ensemble les fondements d'un développement durable», a déclaré le ME/MISP/AT. À l'ensemble du personnel relevant de son département ministériel, le Général Mohamed Toumba a invité chacun à se départir de toute considération partisane et de s'engager résolument dans la refondation et le développement de notre pays. Enfin, le ME/MISP/AT a beaucoup insisté sur la façon dont doit se gérer le matériel de l'État, notamment du point de vue de son utilisation qui doit être rationnelle et bien entretenu.

OP Almoctar Abdoulaye Moussa
CSIRP

Passation de services à la DGPN

Le Commissaire Général de Police Oumarou Moussa passe le témoin au Commissaire Général de Police Assahaba Ebankawel

Une cérémonie de passation de service entre le Directeur Général de la Police Nationale (DGPN) entrant, le Commissaire Général de Police Assahaba Ebankawel et son prédécesseur le Commissaire Général de Police Oumarou Moussa a eu lieu le mardi 15 août dans la salle de réunions de la Direction Générale de la Police Nationale (DGPN). Cette cérémonie a enregistré la présence de l'Inspecteur Général des Services de Sécurité (IGSS), le Commissaire Général de Police Kaka Abdoulaye qui, à l'entame de cette rencontre, a pris la parole pour planter le décor.

Le Commissaire Général de Police Kaka Abdoulaye a tout d'abord félicité le DGPN sortant pour avoir conduit à bon port cette institution et cela sans aucun bémol, malgré le contexte sécuritaire du pays. Il ensuite renvoyé le nouveau DGPN à la tâche, combien ardue, qui l'attend en ces mots : « il vous a été confiée une lourde responsabilité en ces moments difficiles que traverse notre pays, vous devez faire en sorte que la cohésion règne en cette institution et qu'elle garde jalousement ses lettres de noblesse ».

C'est avec un cœur léger et le sentiment d'avoir accompli honorablement la tâche à lui confiée que le DGPN sortant dit quitter cette bâtisse. Le Commissaire Général de Police Oumarou Moussa a tenu à remercier tous les collaborateurs car s'il quitte la tête haute, c'est grâce aux différents efforts consentis par tous. Chacun a apporté sa pierre à l'édifice. Enfin, il a demandé à l'assistance de continuer dans cette lancée, car c'est l'institution qui gagne.

Avant de rencontrer ses proches collaborateurs afin de partager ses attentes vis-à-vis des uns et des autres, le nouveau Patron de la DGPN, le Commissaire Général de Police Assahaba Ebankawel a promis de marcher sur les pas de son prédécesseur tout en consolidant les acquis. En effet, dans un langage clair, le DGPN a, lors de la rencontre, insisté sur le fait que seul le travail paye. A l'heure actuelle, la compétition est de mise, chaque corps doit se démarquer à travers ce qu'il peut apporter de plus pour aider le pays dans cette phase particulière qu'il traverse. « Je connais vos capacités et, comme l'a noté le DGPN sortant, la Police dispose de toutes les compétences sur lesquelles on peut valablement compter », a-t-il souligné. Une fois unis, ajoute-t-il, aucun défi ne sera difficile pour nous. « L'accent doit être mis sur l'aspect renseignement, pour que rien ne nous échappe ; il y va de la crédibilité des Forces de Défense et de Sécurité et particulièrement de la Police Nationale », a-t-il précisé. Le DGPN reste ouvert à toutes propositions allant dans le sens d'améliorer les choses pour le bien de l'institution.

**CP Ousmane Bako Nana Aichatou
D/SCIRPS/A**



Réunion de cohésion Police Nationale-Garde Nationale du Niger

Renforcer la collaboration pour mieux faire face aux défis sécuritaires du moment

Le jeudi 7 septembre 2023, le Directeur Général de la Police Nationale (DGPN), le Commissaire Général de Police Assahaba Ebankawel et le Haut Commandant de la Garde Nationale du Niger (HC/GNN) le Colonel Ahmed Sidian ont rencontré leurs proches collaborateurs, dans la salle de réunions de la Mutuelle de Santé Garde Nationale du Niger-Police Nationale.



La rencontre qui a réuni les responsables nationaux de la Police Nationale (PN) et de la Garde Nationale du Niger a pour objectif principal d'améliorer davantage la cohésion qui existe entre ces deux institutions.

En effet, deux (2) points essentiels ont été développés au cours des échanges.

La cohésion entre la Police Nationale et la Garde Nationale du Niger a été discutée en premier lieu. À tour de rôle, le DGPN et le HC/GNN ont expliqué la nécessité d'une bonne collaboration entre les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) et plus particulièrement la cohésion entre la Police Nationale et la Garde Nationale du Niger. Cette cohésion doit être renforcée davantage pour mieux faire face aux multiples questions sécuritaires de notre pays, ont martelé les deux responsables.

Dans le même ordre d'idées, plusieurs contributions ont été apportées par les responsables des deux (2) corps afin de renforcer la cohésion entre les FDS. Ils se sont fermement engagés à transmettre et suivre le message relatif à la cohésion entre les FDS pour faire face efficacement aux défis sécuritaires du moment.

Le deuxième point de la rencontre a concerné la Mutuelle de Santé Garde Nationale du Niger-Police Nationale. Les responsables ont échangé sur le fonctionnement de cette mutuelle.

Ainsi, le Président du Conseil d'Administration (PCA), M. le DGPN a donné la parole au Secrétaire Général du Bureau Central de Gestion (SG/BCG),

le Commandant Abdou Boubé qui a présenté le rôle et le fonctionnement de la mutuelle de sa création en 2016 à nos jours ainsi que la mise en œuvre des projets pour améliorer la qualité du service par la mutuelle GNN-PN, au grand bonheur des bénéficiaires.

Aujourd'hui, selon le SG/BCG, grâce aux efforts en matière de gestion, la mutuelle fonctionne bien. Elle jouit d'une bonne santé financière en témoigne la disponibilité de plus 1.700.000.000 FCFA dans son compte.

Au regard des ressources humaines (compétences) dont dispose la Mutuelle de Santé GNN/ PN, il est légitime d'envisager avec l'appui de la hiérarchie, la construction de l'hôpital commun Garde Nationale du Niger- Police Nationale et de lui permettre d'ouvrir sa pharmacie de cession dont les locaux répondant aux normes sont disponibles depuis plus de 2 ans. La Mutuelle de Santé Garde Nationale du Niger- Police Nationale peut être citée aujourd'hui comme un exemple de réussite de bonne gestion en dépit d'un environnement difficile. Cela s'explique par les multiples sacrifices consentis par le Bureau du Conseil d'Administration et le Bureau Central de Gestion, sans oublier les prescripteurs, les contrôleurs, les bureaux régionaux. Bref tout le monde apporte sa pierre à la construction de l'édifice. Cet élan patriotique doit être poursuivi pour relever d'autres défis, a précisé le PCA.

IP Boureima Hassane Seydou SCIRPS

Réunion suivie de visite du Directeur Général de la Police Nationale Le DGPN échange avec le Directeur de la Sécurité Publique, le Directeur de la Police de la ville de Niamey et les différents commissaires et commandants d'Unité de police de la ville de Niamey

Le 30 août 2023, s'est tenue dans la salle de réunion de la Direction de la Sécurité Publique (DSP), une réunion autour du Directeur Général de la Police Nationale (DGPN), le Commissaire Général de Police Assahaba Ebankawel et son adjoint, l'Inspecteur Général de Police Ousmane Manzo avec le Directeur de la Sécurité Publique (DSP) le Contrôleur Général de Police Saley Boubacar, le Directeur de la Police de la Ville de Niamey (DPVN sortant) le Contrôleur Général de Police Abdoussalam Mahaman et les différents Commissaires et Commandants d'Unités de Police de la Ville de Niamey.



Après les honneurs rendus par le commandant de la Brigade Anti Criminalité (BAC) et le mot de bienvenue du DPVN, le DSP a pris la parole pour présenter brièvement au DGPN les séries de visites entreprises par sa Direction et le DPVN, dans plusieurs commissariats de Police de la Ville de Niamey ainsi que les objectifs desdites visites.

En prenant la parole, le DGPN a indiqué que l'objectif poursuivi par sa visite est de rencontrer les responsables des services de Police de la Ville de Niamey pour les instruire à un changement de comportement dans la gestion de leurs services respectifs, au vu de la situation sécuritaire actuelle du pays, caractérisée par des menaces d'agression contre notre pays, sur les frontières, y compris la capitale. C'est pourquoi le changement dans la gestion des services est plus que jamais devenu une nécessité à tous les niveaux afin de relever le défi.

Le cas de la vigilance, l'exécution des consignes particulières et générales données par la hiérarchie et la question de la prise

en charge des postes de contrôle à la sortie de la Ville (barrières) par la mise en place de meilleurs dispositifs de sécurité ont été évoqués par le DGPN. Il a également rappelé aux responsables des services, la nécessité de prendre leur responsabilité et de veiller au respect strict de l'éthique et de la déontologie policières par les agents dans l'accomplissement des missions et de faire parvenir les comptes rendus à temps afin de les transmettre à qui de droit, de n'oublier aucun détail et d'exploiter toutes les informations. Le DGPN a enfin et surtout insisté sur l'importance de mettre en œuvre une Police de Proximité (PdP) avec la population par les responsables pour pouvoir gérer les questions sécuritaires dans leur zone de responsabilité et du pays en général avec efficacité.

Le Directeur Général Adjoint de la Police Nationale, a dans son intervention évoqué deux points :

- chaque responsable a le devoir de contrôler et de suivre les agents dans l'exécution des instructions ;
- vu le contexte actuel du pays, l'adoption d'une nouvelle attitude et d'un nouveau comportement est nécessaire pour relever le défi sécuritaire.

Pour leur part, le DSP et le DPVN (sortant) ont beaucoup insisté sur l'implication de tous les responsables dans la gestion des questions sécuritaires, la nécessité de bien traiter les comptes rendus et de les faire parvenir dans les délais. Le problème d'effectifs et des moyens roulants dans les différents services de la Police ont été également évoqués par le DSP et le DPVN. Une série de visites du DGPN et son adjoint dans les services de la DSP et ceux de la DPVN a sanctionné la fin de cette réunion.



IP Boureima Hassane Seydou/SCIRPS

Lutte contre la cybercriminalité

Les défis de la police judiciaire faces aux nouvelles technologies de l'information

À l'ère des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), la police judiciaire est confrontée à plusieurs défis dans la lutte contre la criminalité. Ces défis sont en grande partie dus aux avancées technologiques rapides qui ont transformé la manière dont les criminels opèrent et interagissent mais aussi complexifient la tâche.

Ces défis sont entre autres :

- > La complexité de la cybercriminalité : la cybercriminalité a évolué et est devenue de plus en plus sophistiquée, avec des criminels utilisant des techniques avancées pour accéder illégalement à des systèmes, voler des informations sensibles, commettre des fraudes en ligne et perturber les services en ligne. C'est pourquoi la police judiciaire doit constamment mettre à jour ses compétences pour faire face à ces menaces numériques.
- > L'anonymat en ligne : les criminels utilisent fréquemment des outils et des techniques pour masquer leur identité en ligne, rendant difficile l'identification et la localisation des auteurs d'infractions. Cela rend les enquêtes plus complexes et exige des compétences spécialisées pour retracer les criminels cachés derrière des identités numériques.
- > La rapidité de propagation de l'information et ou renseignements criminels : les réseaux sociaux et les plateformes en ligne permettent aux informations de se propager rapidement, ce qui peut entraîner des situations où les crimes se propagent rapidement ou prennent des dimensions virales. La police doit être capable de réagir rapidement pour contrôler les situations explosives.
- > La protection des données à caractère personnel et le respect de la vie privée : dans la lutte contre la criminalité en ligne, les services de police doivent accéder à des données personnelles et sensibles pour enquêter. Cependant, cela peut soulever des questions sur la protection des données des citoyens et le respect de leur vie privée, nécessitant un équilibre délicat entre les besoins d'enquête, la sécurité et les droits

individuels.

> La formation et l'accroissement des compétences spécialisées : la police judiciaire doit évoluer, se métamorphoser et se former en se spécialisant dans de nouveaux domaines, tels que la cybercriminalité, la récupération de données numériques, l'analyse de données, l'analyse criminelle, etc. Cela nécessite des investissements importants en temps et en ressources pour être à niveau de compétence minimale.

> La spécialisation des juridictions et la nécessité de la coopération internationale : les crimes en ligne ne connaissent pas de frontières géographiques, ce qui complique la coordination entre les différentes juridictions nationales et internationales. La coopération internationale est essentielle pour poursuivre les criminels qui opèrent à l'échelle mondiale avec des organismes dédiés. Cela passe également par l'édification des textes solides et la prise en charge des spécificités.

> La nécessité de développer des contre-mesures technologiques : les criminels sont souvent rapides à s'adapter aux nouvelles mesures mises en place par la police judiciaire. Ils utilisent des technologies avancées pour éviter d'être détectés, ce qui oblige la police à rester à la pointe de l'innovation technologique pour les contrer et ne pas toujours suivre la cadence des criminels mais être en avant-garde.

C'est dire que la police judiciaire fait face à de nombreux défis à l'ère des NTIC, notamment en matière de la cybercriminalité, d'anonymat en ligne, de facilité de propagation de l'information et renseignement criminel et de protection des données à caractère personnel. Pour relever ces défis, des investissements doivent se faire et ce, de manière urgente en termes de formation spécialisée, d'acquisition des moyens techniques et placer la coopération internationale comme outil de travail et enfin une adaptation constante à toute forme de criminalité liée aux NTIC.

**Commissaire Principal de Police Mohamed
Moussa en service au Bureau régional
Interpol d'Abidja**

La protection des biens publics, un devoir pour tout citoyen

Préserver et protéger les routes ainsi que tous les biens de l'Etat constituent un devoir pour tout citoyen. Tel est le message véhiculé aux populations de Konni, Malbaza, Maradi, Zinder, Magaria et de Takeita, par la mission du Comité National de Suivi des Recommandations du Forum National sur la Charge à l'Essieu (CNSRFNCE).

En effet, du 14 au 24 août 2023, le Comité National de Suivi des Recommandations du Forum National sur la Charge à l'Essieu (CNSRFNCE) a effectué une mission de sensibilisation et d'information de la population sur la protection et la préservation du patrimoine routier du Niger à Konni, Malbaza, Maradi, Zinder, Magaria et à Takeita. Trois (3) objectifs sont assignés à la mission, à savoir :

- sensibiliser la population sur la protection et la préservation du patrimoine routier du Niger ;
- recueillir les appréciations et contributions de l'ensemble des acteurs du transport en vue de dégager des pistes de solutions aux problèmes qui assaillent le secteur du transport routier au Niger ;
- conscientiser la population sur le changement de comportement, le patriotisme, la citoyenneté et le civisme.

Pour transmettre le message aux populations et formuler des recommandations pratiques, la mission a adopté une méthodologie qui consiste à coupler des rencontres aux visites de terrain (postes de pesage de Konni, Tirmini et de Magarira ainsi que la cimenterie de Malbaza). Dans les chefs-lieux des régions, ce sont les gouverneurs qui ont lancé la campagne dans leurs circonscriptions administratives respectives, tandis qu'elle a été lancée par les préfets, dans les chefs-lieux des départements. Outre les discours officiels prononcés en français par les autorités, les échanges se sont effectués en haoussa et en



Le Gouverneur de Zinder, le Colonel Issoufou Labo, à droite, au lancement de la campagne

zarma pour bien transmettre le message et faciliter sa compréhension par les populations.

La démarche de la mission a permis d'atteindre les objectifs assignés à la mission :

- la population est sensibilisée et informée sur la protection et la préservation du patrimoine routier du Niger, conformément aux textes en vigueur notamment la loi n°2018-32 déterminant le patrimoine routier national et fixant les règles de sa protection, du 24 mai 2018 et son décret d'application (décret n°2023-316/PRN/MEQ/MT portant modalités d'application de la loi n°2018-32) ;
- des recommandations ont été formulées par les populations pour résoudre les problèmes qui minent le secteur du transport routier au Niger ;
- la population est conscientisée sur le changement de comportement, le patriotisme, la citoyenneté, la protection et la préservation du bien public, le civisme, la cohésion sociale et la remise des Nigériens au travail, conformément aux orientations des nouvelles autorités du pays.

A l'issue de la mission, plusieurs recommandations ont été formulées par les populations. Il s'agit, entre autres de :

- poursuivre la campagne de sensibilisation et d'information sur toute l'étendue du territoire national pour renforcer la communication pour un changement de comportement, prônée par le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) ;
- revoir à la baisse le prix du carburant à la pompe ;
- mener régulièrement des inspections routières du début à la fin des travaux de construction des routes ;
- appliquer les textes en matière de la protection et de la préservation du patrimoine routier national et du bien public ;
- appuyer les transporteurs dans le renouvellement du parc automobile.



L'arrivée de la mission à Magarira De gauche à droite : M. Lamine Moussa, Maire de Magaria ; M Ada Préfet de Magarira ; M Moustafa Kadi, Chef de la mission ; Commissaire Principal de Police, Dr Mountari ABOU, membre de la mission

CPP-Dr Mountari ABOU, D/SCIRPS

Visites conjointes dans plusieurs Commissariats de Police de la Ville de Niamey Le Directeur de la Sécurité Publique et le Directeur de la Police de la Ville de Niamey appellent les agents au respect strict de la déontologie

Le Directeur de la Sécurité Publique (DSP), le Contrôleur Général de Police Saley Boubacar et le Directeur de la Police de la Ville de Niamey (DPVN sortant), le Contrôleur Général de Police Abdoussalam Mahaman, ont effectué des visites, les 28, 29 août 2023 et le 6 septembre 2023, dans plusieurs Commissariats de Police de la Ville de Niamey.

Ces visites ont pour objectif de rencontrer les agents du cadre de la Police Nationale et leur passer le message de la hiérarchie, pour un changement de comportement dans l'accomplissement des missions de la Police Nationale. En effet, il a été constaté que le comportement de certains agents ne cadre pas avec l'étiquette et la déontologie de la Police Nationale. C'est pourquoi les deux responsables de la Police ont instruit les agents :

- au respect strict des lois et règlements dans l'accomplissement des missions ;
- de rendre compte en temps réel ;
- au port réglementaire de la tenue ;
- à une utilisation rationnelle des matériels du service.

Tout au long des visites, les deux responsables ont saisi les mêmes occasions pour rappeler aux agents que tout acte contraire à l'éthique et à la déontologie de la Police Nationale, qui sera à nouveau posé par un agent, sera puni conformément aux textes en vigueur. « La Police Nationale est au service de la population et non pour se servir de la population », ont-ils ajouté. Partout où ils ont passé, le DSP et le DPVN ont eu à échanger avec les agents pour un changement de comportement et une bonne collaboration avec la population au regard de la situation actuelle de notre pays.

Au Commissariat de Police de Niamey 2000, en présence des différents chefs de quartier de Niamey 2000, le DSP a fustigé l'événement du 23 août passé entre la Police et la Population et à attirer l'attention des agents à plus de professionnalisme dans l'accomplissement de leur mission pour éviter, dans l'avenir une telle situation.

A l'endroit de la population le DSP a lancé un appel à plus de collaboration avec la Police Nationale et a invité la population à plus d'effort pour se conformer à la réglementation en vigueur.

Pour les chefs de quartiers, représentants de la population, c'était l'occasion pour manifester leur joie et féliciter le DSP et le DPVN pour ces échanges fructueux. Ils ont souligné les problèmes d'insécurité auxquels ils font face dans le quartier Niamey 2000 et ont promis de sensibiliser la population afin d'améliorer de façon significative le



climat entre la Police Nationale et les habitants dudit quartier. Face aux problèmes d'insécurité soulevés, le DPVN a suggéré une solution qui sera traitée et mise en œuvre en collaboration avec les chefs de quartiers afin d'éradiquer définitivement l'insécurité que connaît ce quartier.

Au niveau du Commissariat Spécial de Police du marché Bonkaney, le DSP et le DPVN ont rappelé les agents du CP Bonkaney aux respects stricts des missions assignées audit commissariat spécial dont le rôle 1er est d'assurer la sécurisation du marché Bonkaney, celle des clients, des commerçants et de leurs biens.

Au Commissariat de Police de l'Arrondissement Communal Niamey V, le DPVN a évoqué le cas de certains comportements des agents sur la barrière. À cet effet, il a interdit la présence des civils aux niveaux des barrières et a instruit les agents de relever le niveau de vigilance. Du côté du Commissariat de Police de Kirkissoye, le Commandant du Corps Urbain de la Ville de Niamey, ... a pris la parole pour encourager les agents et leur rappeler quelques principes à adopter lors des opérations de la Police.

Au Commissariat de Police du quartier Aéroport, le DSP et le DPVN ont surtout attiré l'attention des agents sur le port réglementaire de la tenue et le respect des usagers afin de soigner l'image de la Police Nationale, car les agents sont les premiers qu'on rencontre sur la barrière en rentrant dans la Ville de Niamey. Cette barrière est la vitrine de la Ville de Niamey, c'est pourquoi les agents doivent adopter une attitude irréprochable.

Les commissariats de Police de Talladjé, Route Kollo ont constitué la dernière étape de ces visites. Au cours du passage de la délégation, les responsables des différents commissariats ont encouragé cette initiative de la hiérarchie et profité de l'occasion pour faire cas de leurs doléances au DSP et au DPVN.

IP Boureima Hassane Seydou/SCIRPS

Les jeunes, acteurs importants pour la gestion de la sécurité des personnes, des biens et des institutions

La gestion de la sécurité d'un pays est l'apanage de plusieurs acteurs. Leur synergie d'actions est d'une importance capitale pour la sécurité. Chaque acteur doit connaître le contexte sécuritaire dans lequel il végète pour mieux jouer pleinement son rôle.

En effet, d'une manière générale, le contexte sécuritaire actuel de notre pays, le Niger, voire du Sahel, est marqué par plusieurs types de menaces.

> Les actes terroristes qui se traduisent entre autres par :

- les attentats et/ou actes de sabotage ;
- les attaques contre les populations civiles ou les positions des Forces de Défense et de Sécurité ;
- les poses des Engins Explosifs Improvisés (EEI) ;
- les actions subversives de toute nature.

> La criminalité transnationale organisée marquée par :

- les enlèvements de personnes avec demande de rançon ;
- les attaques à mains armées ;
- le vol de bétail et le prélèvement de la dîme.

> Les violences urbaines traduites par :

- les manifestations et/ou attroupements sur les voies publiques non autorisés ;
- les vols et assassinats de personnes.

> Les trafics :

- des êtres humains (trafic illicite des migrants et traite des personnes) ;
- des stupéfiants ;
- des armes et munitions ;
- du carburant ;
- des motos et des pièces détachées.

> La cybercriminalité

> Les accidents de la circulation routière

> Les conflits intercommunautaires.

Alors, comment les jeunes, colonne vertébrale d'une société, peuvent-ils contribuer à assurer la sécurité des personnes, des biens et des institutions ?

Pour mieux contribuer à la gestion ou au maintien de la sécurité, il est fondamental que la population en général et les jeunes en particulier connaissent les missions des Forces de Défense et de Sécurité,

particulièrement celles dévolues à la Police Nationale, principale actrice de la sécurité. Dans la gestion de la sécurité, le rôle des jeunes peut se jouer à deux (2) niveaux : les actions d'ordre général et les actions particulières.

> Les actions d'ordre général

Les jeunes, unis pour la paix, la sécurité et la cohésion sociale, et organisés en structures, peuvent :

- sensibiliser la population sur la paix, la sécurité, le patriotisme, le civisme, la cohésion sociale ;
- organiser des travaux d'intérêt général en impliquant les Forces de Défense et de Sécurité ;
- organiser des caravanes pour expliquer à la population l'importance et l'intérêt de collaborer avec les Forces de Défense et de Sécurité ;
- contribuer au renforcement des capacités opérationnelles des Forces de Défense et de Sécurité dans leurs efforts de protection et de sécurisation de la population à travers des ateliers de formation sur la police de proximité, la promotion de l'intégrité... ;
- organiser des marches suivies de meeting pour soutenir les Forces de Défense et de Sécurité dans les missions qu'elles accomplissent avec bravoure ;
- soutenir les Forces de Défense et de Sécurité à travers des déclarations de soutien au moment opportun...

> Les actions particulières

- fournir des informations à temps réel aux Forces de Défense et de Sécurité pour prévenir la commission d'une infraction ou dans le cadre d'une enquête ;
- dénoncer les auteurs ou complices d'une infraction ou tout comportement suspect tout en gardant fermement l'anonymat ;
- éviter d'être acteur, quelle que soit la forme, d'une quelconque infraction ;
- respecter le Code de la route.

Le contexte sécuritaire actuel exige la participation de tous notamment celle des jeunes pour gérer la sécurité des personnes et des biens. Donc travaillons ensemble pour assurer efficacement notre sécurité.

CPP-Dr Mountari ABOU, D/SCIRPS

Site web : www.police-nationale.interieur.gouv.ne

Page facebook : Police Nationale-Niger

Actualités

Sécurité routière/ éclairage

Téléphone au volant, une infraction prévue et punie par la loi

Aujourd'hui, l'utilisation du téléphone au volant est devenue un phénomène de société au Niger. Pour s'en rendre compte il suffit d'observer l'utilisation du smartphone qui montre non seulement l'attachement, mais aussi la dépendance à cet objet d'hyper-connectivité par les conducteurs. Or l'utilisation du téléphone au volant représente un réel danger pour les usagers de la route car, selon les experts en la matière : 30 à 50 % du champ de vision du conducteur sont réduits. Impossible en effet de regarder simultanément la route et l'écran de son smartphone ! Il multiplie par trois le risque d'accident ; un chiffre qui passe même à 23, en cas de lecture d'un SMS car, il oblige le conducteur à détourner les yeux de la route pendant en moyenne 5 secondes. Cette pratique ayant pour conséquence d'augmenter les risques d'accident est interdite au Niger à l'instar de nombreux pays.



Que faut-il entendre par infraction « téléphone au volant » ?

L'article 184 du décret n° 2017-518/PRN/MT du 16 juin 2017, portant modalités d'application de la loi n° 2014-62 du 05 novembre 2014 portant Code de la route au Niger stipule : « Il est interdit à tout conducteur d'un véhicule en mouvement l'usage de téléphone... ». A la lecture de ce texte de loi, on comprend clairement que c'est toute utilisation de téléphone qui est interdite et sanctionnée et non seulement la communication ; tant entendu que l'article 184 parle de l'usage de téléphone par le conducteur d'un véhicule en mouvement.

Au sens stricto-sensu, l'usage d'un téléphone au volant est la pratique consistant à téléphoner tout en conduisant un véhicule (au sens large du terme). Cependant, le dictionnaire français Larousse définit le mot usage comme « l'emploi que l'on fait de quelque chose » ; donc l'utilisation que l'on fait de cette chose. La loi pénale est d'interprétation stricte ; c'est pourquoi, toute manipulation de téléphone par le conducteur d'un véhicule en mouvement est constitutive d'infraction et réprimée comme telle. Il en est de l'émission et de réception d'un appel, de l'envoi et de la lecture d'un SMS ou d'un message WhatsApp, le fait de porter à l'oreille un dispositif émettant du son (kits oreillette, casque, écouteur, ...) ou même regarder l'heure. Il faut

aussi ajouter que téléphoner en Bluetooth est aussi dangereux qu'avec le téléphone en main. Il y a lieu de relever qu'en cette manière, comme les autres usages du téléphone au volant, le conducteur est plus occupé par sa communication que de ramener sa concentration sur la conduite de son véhicule, sa moto ou son vélo. Et c'est la distraction causée par la conversation qui nous emmène « ailleurs » que sur la route.

A quelle sanction s'expose un conducteur qui utilise son téléphone au volant ?

Selon le décret n°2017-518/PRN/MT du 16 juin 2017, portant modalités d'application de la loi n° 2014-62 du 5 novembre 2014, l'infraction « téléphone au volant » est une contravention de deuxième classe comme l'indique l'article 304 dudit décret. En effet, le nouveau Code de la route a apporté de nouveautés aux amendes et peines relatives aux contraventions (voir les articles 298, 299 et 300 du même décret). Ainsi, les contraventions commises avec des véhicules à moteur, ensembles de véhicules, matériels d'entreprises, véhicules et machines agricoles et engins spéciaux ne sont pas punies de mêmes peines que celles commises avec des motocyclettes, vélomoteurs, tricycles et quadricycles à moteur et à leurs remorques, véhicules à traction animale et aux voitures à bras, cycles et cyclomoteurs. Dans les deux cas, les contraventions sont, selon leur degré de gravité, divisées en trois classes.

Ce qui nous concerne ici, ce sont les contraventions de

Actualités

deuxième classe auxquelles appartient l'infraction « l'usage du téléphone au volant ». Ainsi, les contraventions de deuxième classe, commises avec des véhicules à moteur, ensembles de véhicules, matériels d'entreprises, véhicules et machines agricoles et engins spéciaux, sont punies d'une amende de cinq mille (5 000) francs CFA à vingt-cinq (25 000) francs CFA inclusivement et pourront l'être en outre d'une peine d'emprisonnement de cinq (5) jours au plus.

En cas de récidive tel que prévu à l'article 406 du Code pénal, il pourra être prononcé contre le coupable une peine d'emprisonnement de dix (10)

jours au plus et une peine d'amende de cinquante mille (50 000) francs CFA au plus ou l'une de ces peines seulement ;

Les contraventions de deuxième classe commises avec des motocyclettes, vélomoteurs, tricycles et quadricycles à moteur et à leurs remorques, véhicules à traction animale et aux voitures à bras, cycles et cyclomoteurs sont punies d'une amende de 1500 à 15000 F CFA inclusivement et pourront l'être en outre d'une peine d'emprisonnement de cinq (5) jours au plus. En cas de récidive tel que prévu à l'article 406 du Code pénal, il pourra être prononcé contre le coupable une peine d'emprisonnement de dix (10)

jours au plus et une peine d'amende de trente (30 000) francs CFA au plus ou l'une de ces peines seulement.

Donc, il n'est pas aberrant pour l'agent verbalisateur d'infliger une contravention à tout pilote de moto, vélomoteur ou vélo qui téléphone mais en respectant le cadre légal.

Quels conseils pour éviter les risques ?

Voici quelques méthodes simples pour ne pas toucher son téléphone en conduisant :

- Débranchez : la solution est radicale mais elle est efficace. Éteignez votre portable ou mettez-le en mode « avion » avant de prendre le volant ;
- Mettez-le dans le coffre de votre voiture ;
- Anticipez : vous avez un coup de fil important à passer ? Faites-le AVANT de prendre la route ;
- Prévenez vos contacts que vous ne serez pas joignable ;
- Si vous êtes accompagné, demandez à votre passager de prendre la communication (si possible) ;
- Prévoyez une pause : si vous ressentez le besoin de consulter votre téléphone, profitez-en pour faire une pause. Arrêtez-vous dans un lieu approprié et sécurisé pour soi et pour les autres (parking, aire de repos, place de stationnement, etc.) ;
- Pensez aux sanctions encourues ;

- Pensez aux dommages et aux blessures voire la mort que vous pouvez causer à autrui ou à vous-même.

Conduire un véhicule nécessite une attention de tous les instants de la part du conducteur ou du pilote, et l'usage du téléphone au volant peut fortement la perturber. C'est pour cette raison que le fait de téléphoner au volant ou au guidon représente un danger, que ce soit pour le conducteur ou le pilote lui-même, mais aussi pour les autres usagers de la route. Toutes les formes de communications sont donc à éviter, qu'elles prennent la forme d'appels ou de messages écrits (SMS, e-mails, réseaux sociaux...).

On remarque clairement que le phénomène perdure. Il y a lieu de renforcer et coupler la sensibilisation à la répression pour réduire cette pratique nuisible aux usagers de la route.

**Commissaire de Police, SALA Ehadji Koudou/
Commandant du Service de Constat des
Accidents de la Circulation (SCAC) de la Ville de
Niamey**

Sentinelle

Bulletin d'Informations et de liaison de la
Police Nationale BP:133 Niamey

TEL : 20 33 00 35.

WhatsApp : 93 90 08 89

Fax : 20733053.

Email : scirps33@gmail.com

Site web : www.police-nationale.interieur.gouv.ne

Page facebook : Police Nationale-Niger

Directeur de publication

*Commissaire Général de Police
Assahaba Ebankawel*

Coordonnateur

CPP-Dr. Abou Mountari D/SCIRPS

Rédaction :

CP Ousmane Bako Nana Aichatou

OP Almouctar Abdoulaye

IP Idrissou Garba

IP Salim Ousmane Maïdawa

IP Boureïma Hassane Seydou

Prise de vue :

Djibrina Alio Illo/SCIRPS

Personnel SCIRPS

Collaboration technique

Siradji Sanda ONEP

Inoussa Oumarou ONEP

Impression :

NIN 1000 ex

Soutien au Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie

Les épouses des policiers apportent leur soutien indéfectible

L'Association des épouses et veuves du personnel du cadre de la police nationale a rendu public, le 15 août 2023, une déclaration à travers laquelle, elle a apporté son soutien indéfectible au CNSP. Lire ci-dessous, l'intégralité de la déclaration

« Le 26 juillet 2023, les Forces de Défense et de Sécurité, sous la bannière du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP), ont pris leurs responsabilités en mettant fin au régime de la 7ème République au regard de son incapacité à faire face à la situation sécuritaire et socio-politique de notre pays.

En effet, l'on a assisté à une dégradation continue de la situation sécuritaire de notre pays. Ce qui pourra en terme remettre en cause les fondements de l'Etat. Cette situation a eu pour conséquences les attaques meurtrières et traumatisantes que les nigériens ont ressenties dans leur chair.

Au regard de cette situation, l'Association des épouses et veuves de personnel du cadre de la Police Nationale, salue l'avènement du CNSP, dirigé par le Général de Brigade Abdourahmane TIANI, Chef de l'Etat et lui apporte son soutien indéfectible et inconditionnel.

L'Association des épouses et veuves de personnel du cadre de la Police Nationale, rejette en bloc toutes les sanctions iniques, cyniques, indignes, illégales, illégitimes et inhumaines prises par la CEDEAO et l'UEMOA à l'encontre de notre pays et son peuple.



Lors de la déclaration

En plus, nous fustigeons avec la dernière énergie, toute idée d'intervention militaire des puissances étrangères tapies sous le couvert de la CEDEAO, contre notre pays et son peuple qui aspire la paix et la tranquillité.

Présentons toutes nos condoléances attristées aux familles des Forces de Défense et de Sécurité tombées sur le champ d'honneur et à celles de nos populations endeuillées.

Enfin, nous invitons tous les citoyens à se mobiliser, corps et âme, aux côtés du CNSP, dans sa noble mission, celle de restaurer et de garantir la sécurité et la souveraineté de notre chère patrie.

Fait à Niamey, le 15 août 2023

**Vive le Conseil National pour la
Sauvegarde de la Patrie ;**

Vive les Forces de Défense et de Sécurité ;

Vive le Niger souverain. »

Meeting au rond-point Escadrille

L'association des épouses et veuves du personnel du cadre de la Police nationale marque sa présence

Deux semaines après sa déclaration de soutien

le (CNSP)

Abstenir au (CNSP) à travers une déclaration et un meeting

au CNSP, l'association des épouses et veuves du personnel du cadre de la Police nationale a pris part au meeting organisé par les épouses des FDS, le mercredi 30 août 2023, à la « Place de la résistance » pour soutenir le CNSP.

L'objectif assigné à cette sortie est, pour ces valeureuses femmes, d'apporter tout leur soutien à la nouvelle instance dirigeante.

Nombreuses étaient les épouses des FDS qui sont sorties pour soutenir leurs époux dans le combat pour la patrie à travers une marche dite des casseroles. C'est ainsi que munies chacune d'un ustensile de cuisine ou de ménage, ces braves femmes ont convergé à la

« Place de la résistance » à pied ou à bord d'un bus.

« Nous tenons à prouver à la face du monde que nous soutenons nos maris dans leur noble et exaltante mission. Leurs préoccupations demeurent les nôtres. A leurs côtés nous nous engageons pour le sacrifice ultime s'il le faut », ont-elles scandé parmi tant d'autres cris du cœur. Des fatiya ont été dites pour implorer la bénédiction du Tout Puissant dans ce juste combat.

**CP Ousmane Bako Nana Aichatou
D/SCIRPS/A**



Une vue des participantes au meeting au rond point Escadrille

S'abstenir de dénoncer les malfaiteurs, c'est créer les conditions de sa propre insécurité.

Région

LUTTE CONTRE LA DROGUE

Plusieurs quantités de drogue saisies à l'intérieur du pays

A Zinder, l'antenne régionale de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite des Stupéfiants (OCRTIS) de Zinder a interpellé neuf (09) individus dont deux (02) avec dix-huit (18) boules et sept (07) autres interpellés avec des quantités différentes de chanvre indien.

Ces trafiquant ont été présenté à la presse et aux autorités régionales de Zinder, le 21 août 2023, lors d'une cérémonie présidée par le gouverneur de la région, le Colonel Issoufou Labo.

Le 4 septembre 2023, plusieurs autres saisies de drogues ont été également présentées aux autorités régionales par l'antenne de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite des Stupéfiants (OCRTIS) de Zinder.

Il s'agit de soixante-onze (71) boules de cannabis dont trente-sept (37) ont été saisies à la frontière Niger-Nigeria vers Tinkim par les agents des Douanes Nationales et mises à la disposition de l'OCRITIS et les autres boules ont été saisies avec la collaboration de la population.

Quelques semaines après, précisément le mardi 26 Septembre 2023, c'était le tour du Commissariat du deuxième Arrondissement Communal de Zinder



d'accueillir le Gouverneur de la région de Zinder, le Colonel Issoufou Labo, pour la présentation de quatre (4) individus interpellés pour détention d'une importante quantité de drogue.

En effet grâce à la perspicacité et au professionnalisme des agents du commissariat du deuxième Arrondissement Communal de Zinder, il a été saisi et présenté aux autorités régionales, cinquante-une boules et demi (51,5) et dix (10) cornés de chanvre indien, seize (16) comprimés de diazépam

D5, trois (03) moto, onze (11) téléphones portables, trois (03) montres, trois (03) couteaux, une (01) paire de lunette, trois (03) Bluetooth, une (01) clé modem, une somme de 345.805 FCFA, vingt (20) Dinard et 18.070 Nairas.

Lors de ces cérémonies de présentation, le Directeur Régional de la Police Nationale (DRPN) de Zinder, le Commissaire Divisionnaire de Police Amadou Mossi a pris la parole et a expliqué que ces saisies incessantes de drogues démontrent clairement que la région de Zinder est exposée et la jeunesse a pris malheureusement un sens qui la conduira inévitablement à sa propre



destruction, car dès lors qu'on parle de drogue, on parle aussi de déficience mentale et d'insécurité a-t-il déclaré.

C'étaient également l'occasion pour le gouverneur de la région, le Colonel Issoufou Labo, de remercier l'ensemble des agents de la Police Nationale, de l'OCRITIS et ceux des Douanes Nationales, pour tous ces exploits et d'exhorter les agents à plus de vigilance et d'abnégation dans leur noble mission.

Pour le gouverneur, la sensibilisation de la population contre la drogue doit se poursuivre, car la drogue est à la base de l'insécurité que subissent les populations dans la région.

Le Gouverneur a aussi lancé des appels à la population à plus de civisme et aux jeunes, à exercer d'autres activités que de subir les effets de la consommation et du trafic de drogue.

Notons que lors de la présentation du 04 septembre 2023, une motion spéciale a été décernée par les personnalités présentes à une mère de famille qui a bien voulu mettre à la disposition de l'OCRITIS quatre (04) boules de cannabis trouvées et qui a permis de démanteler tout un réseau de trafiquants.

Dans la même région, mais cette fois à Gouré, la Direction Départementale de la Police Nationale (DDPN) de Gouré a aussi saisi, le jeudi 24 août 2023, vingt-six (26) boules d'un poids 10,5kg de cannabis dans une maison. Aussi, il a été mis la main sur le trafiquant de drogue (propriétaire de la maison) et une moto a été saisie. La drogue a été présentée aux autorités administratives, judiciaires et coutumières du département de Gouré, ainsi qu'aux responsables

départementaux des Forces de Défense et de Sécurité de ladite localité.

Aussi, dans le département de Matameye, une opération menée dans la nuit du 22 au 23 Septembre 2023, suite à une information faisant état d'une livraison de drogue dans les encablures du village de Afaram, Commune de Daouche, département de Matameye a permis de démanteler un réseau spécialisé dans le trafic international de drogue à haut risque et portant sur du chanvre indien.

Cette opération a permis d'intercepter et de saisir ladite livraison composée de trente-deux (32) boules de cannabis d'un poids de 17,325kg, d'interpeller un individu de nationalité nigérienne et la saisie d'une moto de marque Honda.

Dans la région de Tillabéri, l'antenne départementale de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite des Stupéfiants (OCRTIS) de Balleyara a aussi saisi une importante quantité de drogue à haut risque, le 2 septembre 2023, au poste de Police route Niamey, à l'entrée de Balleyara.

Ce sont, au total 210 briques de cannabis d'un poids de 175,831kg qui ont été saisies dans un camion venant de Niamey avec pour destination Agadez.

Au cours de l'opération, six (6) individus de nationalité nigérienne ont été interpellés pour trafic international de drogue à haut risque.

A Tahoua dans le département de Birni Nkonni, à la Direction Départementale de la Police Nationale (DDPN) de Konni, c'est une saisie de 4 170 comprimés de Rohypnol qui a été effectuée par les éléments de l'OCRTIS en service au Poste de Police de Cerassa.

En effet, c'est dans la nuit du 22 septembre 2023, qu'un individu de nationalité nigérienne a été interpellé, lors d'un contrôle audit Poste de Police. Il opère entre le Nigeria et l'Algérie en passant par le Niger avec des ramifications à Agadez et Tchibarkatane où ce dernier affirme ravitailler les ouvriers du site aurifère de la localité.

L'intéressé se ravitaile au Nigeria, précisément à Lagos et livre la drogue à un passeur en Algérie, dans la ville de Tamanrasset.

**OP Almoctar Abdoulaye Moussa
CSIRP**



LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ

Démantèlement à Niamey et à l'intérieur du pays de plusieurs réseaux de malfaiteurs.

À Niamey, un réseau spécialisé dans les vols à l'arracher, en réunion, à mains armées avec usage d'engin motorisé (moto) a été interpellé. Il s'agit d'une bande composée de cinq (05) malfrats dont deux (2) sont auteurs de l'assassinat, le 22 juillet 2023, d'un jeune élève de 22 ans, au quartier Banikoubey, dont ils se sont emparés du téléphone portable vers 22h. Leur mode opératoire consiste à circuler à deux (2), au guidon d'une moto de marque Kassea sur laquelle est dissimulée leur couteau bien aiguisé et se rendre dans les quartiers situés sur le 100 mètres ou Bobiel, Francophonie, Koira-Kano, Bani-Koubaye, à la recherche de victimes, lesquelles une fois repérées, sont agressées et dépossédées de tous leurs biens. Ces malfrats n'hésitent pas à faire usage de leur couteau face à la moindre résistance des victimes. Avant de commettre le meurtre ci haut cité, ils avaient déjà, le même jour, arraché un autre téléphone des mains d'une autre victime au niveau du quartier Koira-Kano. En dehors des vols à l'arracher, ils ont avoué des vols de bétail dans les quartiers périphériques de Niamey. La perquisition au domicile de l'un de ces malfrats a permis de retrouver le couteau ayant servi à commettre le crime, la moto qui a été utilisée et le téléphone qu'ils ont arraché au quartier Koira-



Kano.

Aussi, un réseau de malfaiteurs, auteurs d'un vol de nuit par escalade et par effraction, ainsi que du meurtre du gardien du domicile au quartier Centre Aéré BECEAO, a été également été démantelé dans la Ville de Niamey.

En effet, c'est dans la nuit du 8 au 9 septembre 2023, que ces malfaiteurs, au nombre de quatre (4), se sont rendus dans une habitation au quartier Centre Aéré BECEAO afin de mettre en exécution leur vol soigneusement planifié.

L'un d'entre eux ayant déjà travaillé dans ladite habitation comme agent de ménage où il a été révoqué suite à un vol portant sur un téléphone portable, maîtrisait parfaitement la maison et

savait qu'il y avait un coffre-fort dans la chambre principale. C'est ainsi, qu'il a fait appel à trois (3) autres individus pour accomplir leur sale besogne.

Une fois sur les lieux, vers 2 heures du matin, les trois (3) ont escaladé le mur pour s'introduire dans la maison et le dernier est resté dehors pour faire le guet.

Cependant, ayant trouvé le gardien couché, ils l'ont ligoté avec une corde avant de l'étrangler et de s'introduire par effraction dans la chambre pour



voler le coffre-fort contenant une somme de dix mille euros (10.000€), un pistolet automatique de marque BERETTA, son chargeur et des munitions.

Quarante-huit heures après la commission des faits, les investigations ont permis d'interpeller trois (3) des quatre (4) mis en cause et le quatrième en fuite a été retrouvé le 15 septembre 2023.

Ainsi, dès la commission de leur forfait, ces malfrats avaient immédiatement échangé une grande partie des devises étrangères en francs CFA, qu'ils se sont ensuite partagés.

Il a été retrouvé sur eux, ledit pistolet automatique, son chargeur, cinquante-six (56) munitions de 9mm court, une somme d'un million cinq cent quarante-cinq mille (1.545.000) F CFA et une autre de quatre cent euros (400€) en billet de deux cents.

Ces deux (2) réseaux de malfaiteurs ont été démantelés à Niamey, par la Direction de la Police Judiciaire (DPJ).

Dans la région de Zinder, précisément à Matamey, un réseau de malfaiteurs spécialisé dans la fabrication et l'introduction des faux billets à base de mercure a été démantelé par la Direction Départementale de la Police Nationale (DDPN) de ladite localité.

En effets, le 22 Septembre 2023, les agents de la Police Nationale du Poste de Police Frontalier (PPF) de Dan Borto ont découvert lors d'un contrôle, un fût en inox contenant un liquide très lourd sur deux (2) individus, en provenance du Nigeria.

Après les investigations, il s'est avéré qu'il s'agit de mercure blanc d'un poids de 7,250kg.



Ils ont déclaré s'être procurés cette quantité de mercure à Tamou, département de Say (région de Tillabéri) pour pouvoir se faire fabriquer de l'argent.

Le groupe a effectué le déplacement de Niamey à Zinder pour rencontrer d'autres complices et intermédiaires qui peuvent les aider dans la réalisation de leur projet criminel. L'un des intermédiaires est un charlatan qui les avait mis en contact avec d'autres complices vivant au Nigeria pour la fabrication des faux billets et l'introduction de l'argent sur le territoire nigérien. Ainsi, avec l'appui du Service Inter-Régional de la Police Judiciaire (SIRPJ) de Zinder, les autres complices ont été aussi interpellés et mis à la disposition de la DDPN de Matameye.

Au cours de la perquisition au domicile du charlatan, il a été découvert et saisi :

- ✓ Un (01) faux billets de 500 Euro ;
- ✓ Un (01) billet de 10.000 Won japonais ;
- ✓ Deux (02) billets de 20 Naira ;
- ✓ Deux (02) grosses seringues ;
- ✓ Un (01) flacon contenant un liquide inconnu ;
- ✓ Trois (03) morceaux de tissu, de couleur blanche du genre linceul dont l'un porte une inscription en arabe ;
- ✓ divers morceaux de papiers en manuscrit portant des incantations en arabe et en Haoussa.

Le 28 septembre 2023, la DDPN de Matameye a présenté lesdits malfrats aux autorités départementales, lesquelles ont félicité et encouragé l'ensemble des agents de la DDPN pour cette unième prouesse.

IP Salim Ousmane Maidawa/SCIRPS



Santé

Opération "don de sang" à l'Ecole Nationale de Police et de la Formation Permanente (ENP/FP)

La Direction des Services de Santé et de l'Action Sociale de la Police Nationale (DSSAS) et le Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS) ont organisé une opération "don de sang" à l'Ecole Nationale de Police et de la Formation Permanente (ENP/FP), du 18 au 20 septembre 2023.

L'activité a été rehaussée par la présence du Directeur Général Adjoint de la Police Nationale, l'Inspecteur Général de Police Ousmane Manzo, le mardi 19 septembre 2023.

Pour le Directeur Adjoint des Services de Santé et de l'Action Sociale, le Commissaire Divisionnaire de Police (CDP) Hassan Harouna, c'est une occasion pour remercier l'ensemble des initiateurs de cette activité mais aussi les bonnes volontés venues nombreuses afin d'accomplir cet acte humanitaire. « Le don de sang qui est un acte salvateur et patriotique, contribue à sauver des vies humaines, surtout dans ce contexte où la banque de sang est pratiquement vide », a-t-il ajouté.

L'acuité de besoin en produits sanguins se traduit par environ 200 demandes par jour, particulièrement en cette période d'endémie palustre. Les femmes et les enfants sont les plus exposés suivis des victimes d'accident de la circulation routière, des personnes programmées pour des interventions chirurgicales et celles qui souffrent des pathologies chroniques, a déclaré le Directeur Adjoint de la DSSAS.



Enfin, le CDP Hassan Harouna a lancé un appel afin que cet acte volontaire de bienveillance soit perpétuel et fasse tache d'huile un peu partout, car donner du sang revient à sauver des vies. C'est ainsi que cette opération de don de sang qui s'est étalée sur trois jours a pris fin le mercredi 20 septembre 2023 avec la participation des épouses et veuves des policiers.

Pour une des donneuses de sang rencontrée sur le site, la participation des épouses des policiers au «don de sang» est une manière pour elles d'apporter leur soutien dans cette action salvatrice entreprise depuis le 18 septembre 2023 par leurs époux. Ces vaillantes dames, toujours aux côtés de leurs époux, affirment être conscientes des différentes maladies qui nécessitent une disponibilité de sang à la banque de sang, comme le paludisme aigu qui trouble la santé des populations dont

les femmes et les enfants en sont principalement victimes. La troisième journée marquant la fin de l'activité a été rehaussée par la présence et le don de sang, du Directeur de la Sécurité Publique (DSP), le Contrôleur Général de Police Saley Boubacar.

IP Salim Ousmane



L'apport de la Police Technique et Scientifique (PTS) aux enquêteurs

« Science sans conscience n'est que ruine de l'âme » disait Rabelais. Partant de cette maxime, il est indéniable que la réflexion reste l'arme la plus puissante et tranchante pour l'élaboration d'un projet altruiste. Rater celle-ci, c'est défaire la construction de toute initiative pour l'évolution humanitaire. Beaucoup de bouleversements dans le monde sont les fruits sans faille de la mauvaise réflexion.

L'affirmation de Rabelais prend plus de sens avec l'arrivée de la révolution numérique et l'avancée de la recherche scientifique qui deviennent désormais les faits les plus tangibles et concrets du monde actuel. La science et la technique occupent une place non négligeable dans plusieurs domaines. Aujourd'hui nombreux sont les pays qui investissent dans ce domaine pour obtenir des personnels qualifiés dans une spécialité bien déterminée. La course sans merci pour s'approprier cette maîtrise électronique est devenue une affaire de tous.

C'est pourquoi la mission EUCAP-Sahel au Niger, en collaboration avec la Direction de la Police Technique et Scientifique (DPTS) a décidé de renforcer les capacités opérationnelles de quelques agents de la Garde Nationale du Niger (GNN) dans le domaine technique et scientifique. Ce renforcement de capacités a débuté avec deux (2) conférences. La première animée par le Directeur Adjoint de la DPTS, le Commissaire Divisionnaire de Police Ahmed Ibrahim, sur l'apport de la PTS aux enquêteurs. Cette présentation a un double objectif : savoir l'importance de la PTS et amener les enquêteurs à connaître tous les services de la DPTS.

La seconde conférence quant à elle a été présentée par le Commissaire de Police Soumana Djibo de la DPTS sur la signalisation et les différentes techniques de révélation des traces papillaires.

Dans le souci d'apporter une aide précieuse aux enquêteurs,



d'éviter d'enfermer les innocents à la place des délinquants pour manque des preuves, d'éviter de s'attarder sur une investigation qui demande obligatoirement une expertise dans le domaine technique et scientifique, le recours à la PTS s'avère la meilleure issue pour élucider une affaire compliquée. L'apport de la PTS dans les investigations évitera sans nul doute la tangente monotone que pend l'enquête. Cette dernière peut ralentir son bon cours par manque d'indices et des preuves suffisantes pour innocenter ou condamner un accusé. Voilà pourquoi la technicité et la scientificité interviennent pour donner des preuves irréfutables, palpables et concrètes pour la manifestation de la vérité.

Après les conférences, trois (3) démonstrations ont été faites par les agents de la DPTS pour mieux imprégner les agents de la GNN :

- la première, relative aux prélèvements des empreintes digitales est démontrée par l'Inspecteur de Police Aboubacar Tata ;
- la seconde, démontrée par l'Inspecteur de Police Moustapha Oumarou met l'accent sur la révélation des traces papillaires sur des supports poreux et non poreux à travers l'utilisation des différentes poudres dactyloscopique et les fumigations selon les types de procédé à appliquer ;
- la dernière présentée par l'inspecteur de police Ismaila Souley, fait cas de la révélation des traces papillaires sur un support non poreux au moyen d'une solution chimique préparée et testée au préalable.

Ce renforcement de capacités s'est déroulé du 17 au 18 juillet 2023 à Africa-hall, avec la satisfaction des participants.

IP Mahamadou Oumarou Ousseini /DPTS

Bon à savoir

Société

Les numéros verts, des outils de rapprochement entre la Police Nationale et les usagers

Dans la dynamique de rester proche de la population pour assurer davantage la sécurité des citoyens, la Police Nationale dispose, depuis un certain temps, de deux (2) numéros verts joignables gratuitement, sur toute l'étendue du territoire national, H24, 7j/7. Ces numéros sont : le 17, joignable par tous les abonnés des opérateurs des téléphonies mobile et fixe au Niger et le 8383, joignable par les abonnés d'Airtel et de Zamani Télécom.

Pour recevoir les appels des usagers sans perdre de temps, plusieurs lignes sont installées. Il y a lieu de préciser que ces numéros sont destinés à être utilisés dans le cadre du renforcement de la sécurité de la

population, tout en facilitant le contact entre les citoyens et la Police Nationale. De plus ils servent à :

- renforcer les capacités opérationnelles des services de la Police Nationale, en vue d'assurer la sécurité des personnes et des biens avec efficacité et efficience ;
- créer les conditions d'une bonne collaboration entre la Police Nationale et la population ;
- promouvoir la sécurité de proximité.

Les numéros verts sont saisis pour :

- signaler des cas de trouble à l'ordre public, de vols, d'agressions, des attaques, des découvertes de cadavre, des accidents de la circulation routière, de bagarre, de détresse, des incendies et des

catastrophes naturelles telles que les inondations... ;

- dénoncer tout comportement ou acte susceptibles de porter atteinte à la sécurité des personnes et des biens ou tout fait présentant un intérêt pour la sécurité, par exemple la présence sur un lieu de personnes dont le comportement n'inspire pas confiance.

Vu l'intérêt de ces numéros verts, les usagers doivent en faire un usage approprié et responsable en appelant uniquement s'il y a nécessité pour informer la Police Nationale ou dénoncer des cas suspects. Donc, éviter les appels malveillants et utiliser ces numéros uniquement en cas de besoin.

**CPP-Dr Mountari ABOU,
D/SCIRPS**

Pensée du jour

La vie nous apprend beaucoup de choses que nous ne parvenons toujours pas à comprendre ou à expliquer. D'une façon ou d'une autre, on finira par tirer des enseignements de nos expériences, même si on ne pourra pas toujours les mettre en pratique. L'important c'est de lutter pour cette vie afin de ne pas souffrir et de pouvoir profiter d'elle. Le manque de temps n'existe pas ; ce qui existe, c'est le manque d'intérêt car quand les gens sont déterminés et ambitieux, l'aube devient jour et un moment devient une opportunité. N'oublions pas que le sens de la vie à vrai dire, ce n'est pas d'avoir tout ce que l'on veut, mais

plutôt d'avoir l'esprit de partage, car seule l'union fait la force.

L'individualisme, le désistement et l'hésitation dans un combat pour la liberté, sont des mots qui n'ont droit d'existence. Comme l'a dit Saint Augustin disait «à une loi injuste nul n'est tenu d'obéir», ce qui fait que nous avons le droit et même le devoir de résister, afin de pouvoir triompher un jour.

Tout combat pour la liberté est juste, quel qu'il soit, il représente les leçons que nous devons tirer de l'existence, si telle est vraiment notre volonté.

GPX Djibrina Alio Illo/SCIRPS

La Police Nationale, c'est votre sécurité et celle de vos biens.

Site web : www.police-nationale.interieur.gouv.ne / Page facebook : Police Nationale-Niger

Amandine



BOULANGERIE - PATISserie - GLACIER
SNACK - PIZZERIA - TRAITEUR



AVENUE DE LA MAIRIE,
PETIT MARCHÉ BP : 12282
NIAMEY, NIGER. +227 90 19 49 08



- NOS PARTENAIRES -



SOCIETE HADDAD KHALIL : BP : 25 TAHOUA, NIGER Tél / Fax : +227 20 61 03 73

SOCIETE HADDAD KHALIL : BP : 671 TAHOUA, NIGER Tél / Fax : +227 20 51 09 43

SOCIETE HADDAD KHALIL : BP : 173 MARADI, NIGER, Rue Saraounia, Tél / Fax : +227 20 41 14 11

Sport/La corde à sauter

Les atouts insoupçonnés d'une pratique sportive ludique

La corde à sauter est un accessoire de fitness qui permet d'enchaîner une série de sauts plus ou moins rapidement. Elle se pratique n'importe où et surtout n'importe quand.

La corde à sauter a une action globale et bénéfique sur tout notre corps. Les principaux muscles qui vont être travaillés sont les mollets, les cuisses, les fessiers, les abdominaux, le dos et les épaules. Elle va également renforcer le muscle cardiaque, favoriser le système cardiovasculaire et améliorer l'endurance. La posture va également être améliorée et notre corps sera plus tonique.

La corde à sauter est un très bon moyen d'augmenter grandement et rapidement sa dépense énergétique. C'est un sport complet, 10 minutes de corde à sauter sont équivalentes à une course à pied de 30 minutes et une perte entre 200 à 400

calories soit autant de calories qu'une séance de course à pied de 20 minutes.

On estime qu'une personne de 90 kg brûlerait plus de 1000 calories par séance. La corde à sauter est donc un des sports les plus gourmands en calories.

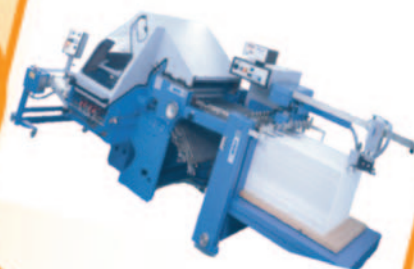
Source care fitness





Nouvelle Imprimerie du Niger

Entreprise Privée



Siège social : Niamey BP.61 - Rép. du Niger - Tél. 20 73 47 98 - Fax. 20 73 41 42

RCCM NI-NIM-2004-A 194 E-mail : ninmarketing@gmail.com

Agence de Maradi : B.P. 255 - Tél. 20 41 09 15 - Fax. 20 41 09 25

E-mail : ninmadi@intnet.ne

Agence Agadez : B.P. 198 - Tél. 20 44 02 02 - Fax. 20 44 05 87

E-mail : ninagdez@intnet.ne

L'IMPRESSION QUI *fait Impression !*

Nécrologie

Le Directeur Général de la Police Nationale a le regret d'annoncer le décès des agents du cadre de la Police Nationale ci-après :

MADAME ADIZATOU MOUSSA, Commissaire Principal de Police, Mle 57 003, de son vivant en service à la Direction de Police de la ville de Niamey, décès survenu le 21 octobre 2023, des suites d'une maladie. Né 25 septembre 1962 à Tahoua, elle fut intégrée dans le Cadre de la Police Nationale le 1er août 1988, en qualité d'Officier de Police. elle était mariée et mère de trois (03) enfants.

MONSIEUR ADO KAKALE, Officier de Police, Mle 80 059, de son vivant en service à la Direction Départementale de la Police Nationale de Bosso, décès survenu le 02 août 2023, des suites d'une maladie de courte durée. Né 1er janvier 1984 à Tchizon Kourégoué, il fut intégré dans le Cadre de la Police Nationale le 1er octobre 2005, en qualité de Gardien de Paix. Il était marié et père de quatre (04) enfants.

MADAME AMSATOU SEYNI, Inspecteur de Police, Mle 80 095, de son vivant en mission des Nations Unies à la MONUSCO, décès survenu le 15 août 2023 en République Démocratique du Congo, des suites d'une maladie de courte durée. Née le 21 novembre 1979 à Niamey, elle fut intégrée dans le Cadre de la Police Nationale le 1er 2005, en qualité de Gardien de la Paix. Elle était mariée et mère de deux (02) enfants.

MONSIEUR ALKA KANE, Adjudant de Paix, Mle 73 412, de son vivant en service à la Direction Départementale de la Police Nationale de Konni, décès survenu le 12 juillet 2023 à Guidan Roumdji/Maradi, des suites d'une maladie. Né vers 1967 à Tchintabaraden, il fut intégré dans le Cadre de la Police Nationale le 29 juin 1998, en qualité de Gardien de la Paix. Il était marié et père de cinq (05) enfants.

MONSIEUR HAROUNA DAMO, Adjudant de Paix, Mle 69 025, de son vivant en service au Commissariat de Police de Tchadoua, décès survenu le 07 août 2023, des suites d'une maladie de courte durée. Né vers 1967 à Kornaka, il fut intégré dans le Cadre de la Police Nationale le 21 juin 1996, en qualité de Gardien de la Paix. Il était marié et père de neuf (09) enfants.

MONSIEUR MOHAMED AGUELO, Adjudant de Paix, Mle 62 110, de son vivant en service au Commissariat de Police de Rive Droite, décès survenu le 19 septembre 2023, des suites d'une maladie. Né vers 1967 à Agadez, il fut intégré dans le Cadre de la Police Nationale le 12 octobre 1996, en qualité de Gardien de la Paix. Il était marié et père de huit (08) enfants.

MONSIEUR SALLAH ABDOULAYE SALLAH, Brigadier de Paix, Mle 139 073, de son vivant en service à la Direction Départementale de la Police Nationale de N'Guimi, décès survenu le 23 juillet 2023 à, des suites d'une attaque armée en mission commandée. Né le 14 mars 1990, il fut intégré dans le Cadre de la Police

Nationale le 1er avril 2016, en qualité de Gardien de la Paix. Il était marié sans enfants.

MADAME ZARATOU IDRISSE ISSA, Brigadier Cheffe de Paix, Mle 83 579, de son vivant en service à la Direction de la Surveillance du Territoire, décès survenu le 22 septembre 2023 à, lors d'un accouchement. Né le 14 novembre 1984 à Maradi, il fut intégré dans le Cadre de la Police Nationale le 1er avril 2003, en qualité de Gardien de la Paix.

MONSIEUR DJIBO GARBA SOUMANA, Brigadier Paix, Mle 113 339, de son vivant en service à la Direction Régionale de la Police Nationale de Maradi, décès survenu le 16 septembre 2023 à Gaya, des suites d'une maladie. Né le 26 mai 1988 à Boboye, il fut intégré dans le Cadre de la Police Nationale le 29 septembre 2012, en qualité de Gardien de la Paix.

MADAME SALAMATOU DJIBO HAMANI, Brigadier Paix, Mle 105 692, de son vivant en service à la Direction de la Police Technique et scientifique, décès survenu le 14 septembre 2023 à Niamey, des suites d'une maladie. Née le 18 janvier 1984 à Niamey, elle fut intégrée dans le Cadre de la Police Nationale le 04 novembre 2011, en qualité de Gardien de la Paix.

MONSIEUR IBRAHIM HAMIDOU ISSA, Gdien de la Paix, Mle 168 034, de son vivant en service à l'Ecole Nationale de Police et de la Formation Permanente, décès survenu le 16 septembre 2023 à Niamey, des suites d'un accident. Né le 1er janvier 1995 à Dosso, il fut intégré dans le Cadre de la Police Nationale le 15 février 2022, en qualité de Gardien de la Paix. Il était célibataire sans enfants.

MONSIEUR MOHAMED ALI ABDOU, Gardien de la Paix, Mle 146 315, de son vivant en service à la Direction Départementale de la Police Nationale de Gaya, décès survenu le 10 juin 2023 à Gaya, des suites d'un accident de la circulation en mission commandée. Né le 1er janvier 2003, il fut intégré dans le Cadre de la Police Nationale le 22 mai 2017, en qualité de Gardien de la Paix. Il était célibataire sans enfants.

De leur vivant, tous ces agents ont servi, avec conscience et dévouement la Police Nationale et leur pays. Ils jouissaient également de l'estime de leurs supérieurs hiérarchiques et de leurs collègues de service.

A leurs familles respectives éplorées, aux parents, amis et connaissances, le Directeur Général de la Police Nationale présente aux noms du Gouvernement, du Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'administration du territoire, de l'ensemble du personnel de la Police Nationale et à son nom propre, ses condoléances les plus attristées.

Que la terre leurs soit légère !



FAITES LE PLEIN
DE **FRAICHEUR**
ET D'**ÉCONOMIES**

SOCIETE HADDAD KHALIL : 8000 - NIAMEY CTN - BP : 12282

NIGER / Tél : +227 20 73 39 58 / 20 73 38 23 / FAX : +227 20 73 43 48

Supermarchés HADDAD, Rue Kalley - Niamey +227 20 73 39 58 / 90 19 49 21

Supermarchés HADDAD Petit Marché - Niamey +227 20 73 30 40 / 90 19 49 21